



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du jeudi 31 août 2023  
à 13 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

**51 – Nomination / Désignation**

- 51.01** Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1239452023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est recommandé :

De désigner \_\_\_\_\_ à titre de maire.sse suppléant.e de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à compter du 31 août 2023 jusqu'à la fin de la vacance du poste de maire d'arrondissement.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2023-08-30 10:31

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1239452023

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* et 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), prévoient la désignation d'un maire suppléant parmi les membres du conseil. La conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau a été désignée mairesse suppléante à la séance du 6 juin dernier pour une période 3 mois se terminant le 5 septembre (résolution: CA23 28 135).

Suite à la démission du maire d'arrondissement le 24 août 2023, les membres du conseil souhaitent procéder à la désignation d'un maire suppléant qui remplira la charge tant que durera la vacance. (art. 57 de la *Loi sur les cités et villes*).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 28\_135 - Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**DESCRIPTION**

Nomination d'un maire suppléant pour remplir la charge de maire tant que dure la vacance.

**JUSTIFICATION**

La charge de maire étant vacante, il y a lieu de désigner un maire suppléant, conformément à l'article 57 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission de la résolution au Service du greffe.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renee Paule LORISTON  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement

Le : 2023-08-24